

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Lundi 24 Septembre 2018**

Présents :

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Mme Danièle NICOLAOU
- Commune de CAUDEBRONDE : Mr Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Mr Paul GRIFFE - Mr Jean Pierre BOUISSET - Mr Jean-Baptiste FERRER - Mr Laurent RIVES
- Commune de FONTIERS-CABARDES :
- Commune de FOURNES CABARDES : Mr Guy CHIFFRE - Mr Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : Mr Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : Mme Martine DOREMUS
- Commune de LAPRADE :
- Commune de LASTOURS : Mr Jean-Louis TEISSIE
- Commune de LATOURETTE CABARDES : Mr Joël GUERIN
- Commune de LES MARTYS : Mr André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mr Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mr Henri ESCUDIE
- Commune de ROQUEFERE : Mr Francis BELS
- Commune de SAINT DENIS : Mr Gérard BONNAFOUS
- Commune de SAISSAC : Mr Eric BETEILLE - Mr HERRERO David - Mr Philippe HORTALA
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS - Mr David FERRE
- Commune de TRASSANEL :
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA
- Commune de VILLARDONNEL : Mr Luciano STELLA

Absents :

- Mr Sacha DJORDJEVIC (Cuxac-Cabardès)- Mr Guy Jalabert (Fraisie Cabardès) -Mr Régis HUC (Labastide Esparbairénque)- Mr Jean-Claude PECH (Latourette Cabardès) - Mr Gilbert BATLLE (Mas-Cabardès) - Mr Joseph SKALA (Miraval-Cabardès) - Mme Sylvie LEENHARDT (Pradelles Cabardès) - Mr Michael LAURENT et Mme Chantal CONSTANSA (Saint-Denis) -Mme Céline VINCENT et Mme Eric MICHEL (Saissac) - Mr Daniel GERI (Villaniere)

Absents excusés :

Mr Jean-Michel COURREAU (Laprade) - Mme Christiane GROS (Trassanel) - Mme Martine GARCIA (Villardonnél) - Mr Gilbert BATTLE (Mas-Cabardès)

Procuration :

Mr Gilbert PLAGNES de la commune de Fontiers Cabardès à Mr Stéphane BARTHAS

Mr Christian JIMENEZ de la commune de Fontiers Cabardes a Mr Cyril DELPECH

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 25 votants dont 2 procurations.

Monsieur Jean-Baptiste Ferrer est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président présente Monsieur Juhel Johann de la directe Occitanie qui va procéder à une présentation du nouveau dispositif de contrats aidés, le PEC '*Parcours Emploi Compétences*'.

Il est joint à ce présent compte rendu les supports de présentations communiqués par la Monsieur Juhel.

Validation du compte rendu du 3 Juillet 2018.

Madame Dorémus indique une erreur d'orthographe concernant le mot LINKY. Ce dernier s'écrit bien avec un Y et non 'ie'.

Aucunes autres remarques n'étant effectuées, le compte rendu est adopté.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

COMMISSION FINANCES / PERSONNEL / SOCIAL

- **Créations de postes liés à des avancements de grade tableau d'avancement annuel**

Monsieur Le Président informe l'assemblée que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable pour des avancements de grade dans le cadre du tableau d'avancement annuel, c'est-à-dire par l'ancienneté. Un agent qui justifie une certaine ancienneté dans un grade concerné peut évoluer dans le grade supérieur. Le tableau d'avancement suivant est présenté :

CREATION DE POSTE SEPTEMBRE 2018	
SERVICE	POSTE A CRÉER
ENFANCE JEUNESSE	Adjoint technique principal 1ère classe
	Agent social principal de 2ème classe
	Adjoint technique principal 1ère classe
	ATSEM principal 1ère classe
ENVIRONNEMENT	Adjoint technique principal 1ère classe
	Adjoint technique principal 2ème classe
	Adjoint technique principal 2ème classe
	Adjoint technique principal 1ère classe
	Adjoint technique principal 2ème classe
	Adjoint technique principal 2ème classe
RANDONNEES	Adjoint d'animation principal 2ème classe

Monsieur Le Président propose à l'Assemblée de créer ces différents postes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

- **Créations de postes liés à un avancement de grade suite à examen professionnel**

Dans le même registre, il est proposé de créer un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe suite à la réussite d'un examen professionnel.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

- **Décision Modificative Budgétaire du budget principal**

Monsieur Le Président rappelle que par délibération du Lundi 15 Janvier 2018, le Conseil Communautaire a instauré la taxe 'GEMAPI' pour financer les appels à contributions des 3 syndicats qui gèrent cette compétence par délégation.

Le montant total de la taxe est de 39 663.38 € répartie de la façon suivante :

Syndicat mixte Aude Centre : 29 627.44 €

Syndicat mixte Fresquel : 9 735.94 €

Syndicat mixte du Bassin de l'Agoût : 300 €

Monsieur Saxe précise que de façon erronée, il était prévu que ces sommes soient directement allouées par la Direction Générale des Finances Publiques aux 3 syndicats. Or, c'est la Communauté de Communes qui percevra en recettes cette taxe et devra directement honorer les appels à contribution des 3 syndicats. Il convient de procéder à une décision modificative budgétaire sur le budget principal avec une augmentation de crédits

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 'Charges à Caractère Général' : + 39 663 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 73 'impôts et taxes' : + 39 663 €

Monsieur Le Président propose de procéder à cette modification budgétaire.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

- **Produit attendu TAXE GEMAPI 2019**

Monsieur Le Président explique que les E.P.C.I doivent fixer par délibération avant le 1^{er} Octobre 2018 le montant de sa Taxe GEMAPI 2019, et ce de la façon suivante pour l'année 2019 :

Syndicat mixte Aude centre : 36 222.72 €

Syndicat mixte Fresquel : 14 220.30 €

Syndicat mixte du Bassin de l'Agout : 300 €

Pour un TOTAL de : 50 743.02 €.

Monsieur Béteille demande pour quelle raison il y a une augmentation par rapport à la taxe 2018. Il est répondu que cette augmentation est due à la programmation des travaux du syndicat et par l'acquisition de matériel.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

- **Avenant à la convention relative au financement du réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH entre le SYADEN et la CDC de la Montagne Noire**

Monsieur Le Président fait part que l'avenant porte sur deux points.

- sur l'exploitation du réseau avec une délégation de service public par voie d'affermage avec la société Altitude Infrastructure THD. Au-delà du projet de déploiement en montée en débit ou fibre optique jusqu'à l'abonné, le projet comprend aussi un volet sur l'inclusion numérique pour les secteurs non desservis. Suite à analyse, la technologie Radio du type LTE – 4G fixe serait privilégiée sans contrepartie financière supplémentaire de la part des collectivités.

- modification du phasage des appels à cotisations dont le total financier reste inchangé.

Monsieur Le Président fait part d'une difficulté rencontrée actuellement, celle d'avoir la connaissance des futurs travaux pour le passage de la fibre. Le Syaden devait instaurer une communication avec les communes pour identifier les éventuels travaux de voirie pour des questions de mutualisation et de logique de travaux. A ce jour, le SYADEN n'est pas en mesure de donner ces informations.

D'autre part, l'opérateur historique Orange propriétaire des armoires de répartition se positionne sur les territoires ruraux ce qui entraîne des problèmes de fonctionnement avec l'opérateur retenu pas le SYADEN.

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

- **Adhésion au CAUE de l'Aude**

Monsieur Le Président rappelle que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude délivre des interventions pour conseiller les communes dans les domaines de compétence suivants : architecture, urbanisme, paysage, environnement. Pour bénéficier de ces services, il est proposé de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes pour un montant de 1 056 €.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

- **Versement Subvention CIAS de la Montagne Noire**

Monsieur Le Président fait part de la réunion des référents des communes et des secrétaires de mairies des communes du territoire qui s'est déroulée il y a 15 jours. Cette rencontre a permis au CIAS de faire connaître ses missions auprès du personnel communal.

Par ailleurs, le nombre d'heures effectuées au titre du SAD est encourageant puisque 31 000 heures ont été réalisées à ce jour alors que le prévisionnel 2018 avait été établi sur 28 000 heures. La demande d'augmentation du nombre de lits pour le SIAD est toujours en cours.

Une fois ces points évoqués, Monsieur Le Président explique que suite à la création du CIAS au 1^{er} janvier 2018, la CDC de la Montagne Noire assure l'autofinancement du service qui s'élève à un montant de 51 000 €. Bien que cette somme soit inscrite au budget primitif de 2018, il convient de délibérer pour procéder à son versement.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

COMMISSION ECOLES / ALAE

- **Tarification ALAE du Mercredi matin**

Suite à la publication du 23 juillet 2018 instituant le plan mercredi, le temps de garde du mercredi matin est considéré comme de l'ALAE et non de l'ALSH. Il convient alors de valider la tarification suivante basée sur le quotient familial des familles :

Quotient familial	Tarif € mercredi matin
T1 0 à 500	1.25
T2 501 à 700	1.50
T3 701 à 900	1.75
T4 901 à 1 200	2.00
T5 + de 1 200	2.50

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur Guitard pour effectuer un point sur la fréquentation de l'ALAE du mercredi qui a été mis en place sur les écoles de Saint-Denis et de Salsigne.

Sur Saint-Denis, les effectifs varient entre 6 et 9 enfants alors que sur Salsigne, un seul enfant fréquente ce site. Monsieur Guitard propose donc à l'assemblée de mettre fin au service sur le site de Salsigne d'une part pour préserver l'intérêt de l'enfant qui se retrouve seul toute la matinée avec deux adultes et d'autre part pour la viabilité financière du service. La famille concernée pourra être accompagnée pour trouver une solution alternative.

- **Convention de fournitures de repas en liaison chaude avec le Collège Antoine Courrière**

Il s'agit de renouveler la convention de fournitures de repas avec le Collège Antoine Courrière pour les écoles de Cuxac-Cabardès et de Fontiers-Cabardès.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Projet de Bail avec la société SOLVEO

Monsieur Le Président fait part des négociations qui ont eu lieu avec la société SOLVEO. Elles ont abouti sur une proposition de location à la société SOLVEO de la partie libre de panneaux de la toiture du hangar photovoltaïque. Cette surface représente 800 m².

Le montant de location s'élève à un loyer annuel de 4 000 € pendant 20 ans. A la 21^{ème} année, une redevance annuelle de 10 % sur le chiffre d'affaire de la société sera versée.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

COMMISSION TOURISME CULTURE SPORT

- Actualisation Taxe de séjour 2019 : application de la taxation proportionnelle (loi de finances 2017) et instauration de la taxe départementale additionnelle

1 - Modification de la loi de finances 2018 pour application au 1/01/2019. La taxation proportionnelle pour les hébergements sans classement ou en attente de classement, de type Airbnb, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019. A condition que la collectivité ait pris une délibération avant le 1^{er} Octobre 2018 afin d'adopter un taux compris entre 1 % et 5 % qui sera appliqué au coût de la nuitée par personne sur ces types d'hébergement. (loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative).

Ceci implique la mise en place de ce taux pour l'ensemble des hébergements non classés (non reconnus par la Préfecture) à savoir les épis, les clés... Les hébergements de séjours verront leur taxe de séjour modifiée, passant d'un prix fixe (0.40 cts) à un pourcentage du tarif à la nuitée hors taxe.

2 – Le Département de l'Aude a fait valoir son droit à instaurer une taxe de séjour départementale additionnelle. Cette taxe sera à reverser au Département chaque année à hauteur d'un pourcentage de 10 % sur la taxe de séjour collectée par l'EPCI. Afin de maintenir les recettes de l'Office de Tourisme, il est proposé de majorer les montants de la taxe de séjour actuels.

Suite à ces deux évolutions, la taxe de séjour de la CDC de la Montagne Noire s'organiserait de la façon suivante :

Nature hébergement	Classement	Taxe 2017	Taxe add	TAXE 2019	Δ 2017 - 2018	Plancher/Plafond 2018	
hôtels, résidences, meublés et équivalent	5*	1,00 €	0,111 €	1,15 €	0,15 €	0,70 €	3,00 €
hôtels, résidences, meublés et équivalent	4*	1,00 €	0,111 €	1,15 €	0,15 €	0,70 €	2,30 €
hôtels, résidences, meublés et équivalent	3*	0,80 €	0,089 €	0,90 €	0,10 €	0,50 €	1,50 €
hôtels, résidences, meublés et équivalent ET Villages Vacances 4/5*	2*	0,70 €	0,078 €	0,80 €	0,10 €	0,30 €	0,90 €
hôtels, résidences, meublés et équivalent ET Villages Vacances 1* 2* 3*	1*	0,45 €	0,050 €	0,50 €	0,05 €	0,20 €	0,80 €
chambres d'hôtes		0,50 €	0,056 €	0,60 €	0,10 €	0,20 €	0,80 €
hôtels, résidences, meublés et équivalent	0*	0,40 €	0,044 €	3%	-	1% à 5% nuitée HT	
terrains camping, de caravanage et équivalents ET Emplacement aires camping cars	3* 4* 5*	0,35 €	0,039 €	0,40 €	0,05 €	0,20 €	0,60 €
terrains camping, de caravanage et équivalents	1* 2*	0,20 €	0,022 €	0,20 €	- €	0,20 €	0,20 €

ATTENTION: Plafond pour les meublés non classés = TS Hôtels 4*

ATTENTION: Suppression des équivalences de classement (épis, clés, etc.) - seul le classement en préfecture est valable, si non classé: taxé au pourcentage

ATTENTION: Taxe additionnelle = reversement de 9,09% du total au département

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

▪ **Convention avec le conservateur du Patrimoine du Département**

Monsieur Teissié explique que la Conservation départementale des musées, au sein du Département de l'Aude, assure une mission de conseil et de contrôle scientifique et technique en faveur de collectivités territoriales et d'établissements publics gestionnaires de musées. La Conservation départementale des musées a accompagné le développement qualitatif des musées, et pour plusieurs d'entre eux, l'obtention du label Musées de France attribué par l'Etat. Il est entendu que le maintien du label repose sur la permanence de l'intervention d'un professionnel présentant les qualifications réglementaires, mission assurée par la Conservation départementale des musées.

Afin de poursuivre le projet du musée de la Mine et de la Métallurgie en Montagne Noire, il est proposé de convention avec le Département de l'Aude pour la mise à disposition à l'intercommunalité de la conservatrice Départementale pour une durée de un an à hauteur de 15 % de son temps de travail. (Soit un coût de 3 350 € pour l'année).

Monsieur Le Président propose e valider cette convention.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

QUESTIONS DIVERSES

- Rapport d'activité

Monsieur Le Président informe l'assemblée que le rapport d'activité 2017 sera communiqué dans les prochains jours.

Monsieur Le Président remercie l'assemblée et clôture la séance.

21 h 00 fin de séance